

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 029-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.42

Déposée le : 07.03.2022

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : Le-Centre (Riem, Iffwil) (porte-parole)
Le-Centre (Rothenbühler, Lauperswil)
Cosignataires : 11

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 10.03.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Concessions pour les centrales hydroélectriques : il faut une stratégie de toute urgence

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'élaborer une stratégie claire qui montre de manière exhaustive comment il entend octroyer ou renouveler à l'avenir les concessions des centrales hydroélectriques ;
2. de montrer ce que signifierait, pour le canton de Berne, un retour légal de la concession de KWO AG ;
3. de montrer comment le canton de Berne entend gérer les différents rôles d'autorité concédante, d'actionnaire majoritaire de BKW et de bénéficiaire en cas de retour légal ;
4. de montrer si le canton lui-même ou d'autres sociétés pourraient reprendre ou compléter la participation de BKW, d'ewb, d'ewz ou d'iwb dans KWO AG ;
5. de montrer comment il entend inciter KWO AG ou ses propriétaires à bel et bien construire et mettre en service les centrales dans un délai convenu ;
6. de montrer si des concessions ou des extensions de concessions accordées dans le passé n'ont pas été utilisées ou ne l'ont été qu'en partie et pourquoi ;
7. de financer par la vente d'actions de BKW jusqu'à la minorité de blocage les moyens nécessaires aux investissements ou aux prêts du canton pour le règlement des retours de concessions, la participation dans des centrales et d'autres mesures d'encouragement dans le domaine de l'énergie.

Développement :

Le canton ne dispose pas de stratégie quant à la manière dont il entend octroyer à l'avenir des concessions aux exploitants de centrales. L'élaboration d'objectifs et de bases est donc urgente

et importante. L'octroi de la concession pour la centrale de Trift est imminent, et le renouvellement de la concession pour les installations des Forces Motrices de l'Oberhasli (KWO AG) aura lieu au plus tard en 2042. Dans certaines circonstances, il pourrait être judicieux de procéder à l'octroi d'une nouvelle concession en collaboration avec les exploitants des centrales avant l'expiration des durées en vigueur. La fiabilité de la production d'électricité et l'extension des capacités reposent sur des conditions d'investissement et de production aussi sûres que possible.

Le canton de Berne joue plusieurs rôles dans la production d'électricité : il est à la fois autorité concédante et actionnaire majoritaire de BKW, qui détient à son tour la moitié des actions de KWO AG. Le canton de Berne génère des recettes importantes grâce aux redevances hydrauliques et au produit des dividendes de BKW. Un éventuel retour de concessions entraînerait d'autres conflits d'intérêts. En outre, le canton exerce différentes fonctions de contrôle et a pour mission d'atteindre les objectifs de la stratégie énergétique du canton. Il est grand temps de faire preuve de transparence et de présenter les intérêts, les objectifs et les tâches du canton. Les différents rôles se traduiront inévitablement par des conflits d'intérêts. Les principaux cantons hydroélectriques se sont dotés depuis longtemps de stratégies claires et précises. Une concession permet à un exploitant d'utiliser la force hydraulique définie. Il n'est peut-être pas judicieux d'en déduire une obligation de produire de l'électricité, mais il conviendrait d'examiner, pour les futurs contrats de concession, une disponibilité de production en cas de pénuries d'électricité. Il n'est pas non plus admissible qu'un projet ne soit pas réalisé et mis en service après l'octroi d'une concession. Pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique, le canton doit être en mesure d'engager des investissements ou d'accorder des prêts. Au lieu d'immobiliser des fonds dans les actions de BKW et, indirectement, dans toutes ses entreprises de domotique et d'informatique, il serait préférable de les mobiliser directement pour des investissements ou pour d'autres mesures d'encouragement.

Motivation de l'urgence : l'octroi de la concession pour la centrale de Trift est imminent. Une stratégie pour l'octroi de concessions et les différents rôles du canton dans la production d'électricité est attendue depuis longtemps.

Destinataire
– Grand Conseil